

COMPTE RENDU DES DECISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

31 juillet 2019

Présents :

Colette FABRON, Anne-Marie FULCONIS, Éric BARALE, Jean-Paul RAPUC, Jean-Marie EMERIC, Michel GUILLOT, Isabelle LOMBARD, Georges BRUN, Jean-Jacques ALBERT, Geneviève CERAGIOLI.

Représentés :

Nathalie JACQUOT par Jean-Paul RAPUC, Jean Charles GUIRAN par Eric BARALE, Christophe BORELLI par Anne-Marie FULCONIS, Michèle BORFIGA par Isabelle LOMBARD, Jean-Louis DONADEY par Colette FABRON.

Après l'appel des Conseillers Municipaux,

Mme Anne-Marie FULCONIS a été désignée à l'unanimité secrétaire de séance conformément à l'article L2121.15 du Code général des collectivités territoriales.

Convocation transmise à l'ensemble des élus le 23 juillet 2019 par courrier à leur domicile et par courrier électronique.

Procès-verbal des décisions du conseil municipal du 7 juin 2019

Pas d'observation, approuvé à l'unanimité

Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT

Au début de la séance, Madame le Maire rend compte des décisions qu'elle a prises en vertu de la délégation qui lui a été donnée par délibération du conseil municipal en date du 12 avril 2014.

Arrêté Municipal Individuel 1252 du 24/06/2019 : Avenant 1 au marché de travaux pour la refonte de l'espace aquatique d'Auron - lot 1 : Démolition, gros œuvre, terrassement, réseaux, fondation, avec le Groupe ASTIER QUALICO SAS domicilié à 83700 ST RAPHAEL.

Arrêté Municipal Individuel 1253 du 24/06/2019 : Avenant 2 au marché de travaux pour la refonte de l'espace aquatique d'Auron - lot 1 : Démolition, gros œuvre, terrassement, réseaux, fondation, avec le Groupe ASTIER QUALICO SAS.

Arrêté Municipal Individuel 1254 du 24/06/2019 : Avenant 3 au marché de travaux pour la refonte de l'espace aquatique d'Auron - lot 1 : Démolition, gros œuvre, terrassement, réseaux, fondation, avec le Groupe ASTIER QUALICO SAS.

Arrêté Municipal Individuel 1272 du 10/07/2019 : Avenant 1 au marché de travaux pour la mise en accessibilité et extension du hall de l'hôtel de ville - lot 2 : Menuiseries aluminium extérieures, intérieures et portes coulissantes– avec la EURL Alain BLADANET, Miroiterie Cagnoise domiciliée à 06800 CAGNES SUR MER.

Arrêté Municipal Individuel 1283 du 24/07/2019 : Avenant 1 au marché de travaux pour la refonte de l'espace aquatique d'Auron - lot 2 : Hydraulique, jeux d'eau, avec l'entreprise EUROTECHNOLOGIE SAS domiciliée à 34130 MUDAISON.

514/ Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres, la modification du tableau des effectifs avec la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet en remplacement d'un poste d'adjoint technique principal à temps complet suite à une réussite à l'examen professionnel

515/Tarifs de la régie de recettes « Camping-Plan d'eau et activités annexes »

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres, les tarifs de la régie de recettes « Camping-Plan et activités annexes » à compter d'août 2019.

516/ Tarif complémentaire régie de recettes « Animations évènementiels »

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres, le tarif complémentaire de la régie de recettes « Animations, évènementiels » : Carte IGN : 12.80 €

517/ Subvention réfection de façades

Conformément à l'option prise dans le cadre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.), le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de verser à Monsieur Pierre CANTIER une subvention de 4460,50 € (quatre mille quatre cent soixante euros, cinquante centimes) soit 25 % du montant des travaux estimés à 18 722 € TTC, pour les travaux de réfection de façade de sa copropriété au 5 rue Gayolle – 06660 St Etienne de Tinée.

518/ Participation financière cadran solaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, approuve le versement d'une participation financière de 500 € à M. Michel ROUX pour la restauration du cadran solaire (non classé) de sa propriété au hameau du Bourguet.

519/ Budget Général – Décision modificative n°2

Madame le Maire signale que les crédits inscrits au budget primitif 2019 doivent être rectifiés en section de fonctionnement et en investissement et propose les inscriptions budgétaires suivantes :

Section de Fonctionnement - Dépenses

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement	148 000,00 €
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	- 148 000,00 €

Section d'Investissement – Dépenses

Chapitre 23 : Immobilisations en cours	153 000,00 €
--	--------------

Section d'Investissement – Recettes

Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	148 000,00 €
Chapitre 13 : Subventions d'investissement	5 000,00 €

Les modifications budgétaires présentées sont approuvées à la majorité des membres (2 voix contre).

520/ Régie des services annexes de la station– Décision modificative n°1

Les crédits inscrits au budget 2019 de la Régie des services annexes de la station doivent également être rectifiés en section de fonctionnement :

Section de fonctionnement - Dépenses

Chapitre 011 : Charges à caractère général 60 000,00 €

Section de Fonctionnement - Recettes

Chapitre 77 : Produits exceptionnels 60 000,00 €

Les modifications budgétaires présentées sont approuvées à la majorité des membres (2 voix contre).

521/ Promesse de vente Parcelle AB 167

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, approuve le projet de cession présenté par la société NEXITY IR PROGRAMMES COTE D'AZUR dont le siège social est 25 Allée Vauban LA MADELEINE 59562 cedex pour la construction, sur la parcelle communale AB 167 de:

1°/ Une Résidence de tourisme classée 4* d'une surface de plancher de 4500 m² avec prise à bail du gestionnaire Odalys, et vente en bloc à la Caisse des Dépôts et Consignations, de la Caisse D'épargne Cote d'Azur et du Crédit Agricole Côte d'Azur,

2°/ Une Résidence d'habitation en accession libre pour une surface de plancher de 3231 m² composée de deux bâtiments.

Autorise la Société NEXITY IR PROGRAMMES COTE D'AZUR a déposer un permis de construire valant division afin de réaliser son opération en deux ilots qui se décomposeront comme suit :

Ilot 1 : Une Résidence de tourisme et un bâtiment à usage de logements et de parkings, assis sur une surface de 6.354 m² issue de la division du terrain objet des présentes.

Ilot 2 : Un bâtiment à usage de logements et de parkings assis sur une surface de 1655 m² issue de la division du terrain objet des présentes

Autorise Mme le Maire à signer tous documents nécessaires à la formalisation de cette promesse de vente et à sa réitération.

ETAT CIVIL

Le Maire,

Colette FABRON